

**Ministry of Citizenship and
Multiculturalism**

Office of the Minister

56 Wellesley St. W.
14th Floor
Toronto, Ontario M5S 2S3
Tel: 416-212-0039

**Ministère des Affaires
civiques et du
Multiculturalisme**

Bureau du ministre

56 rue Wellesley Ouest
14^e étage
Toronto (Ontario) M5S 2S3
Tél. : 416-212-0039



Le 12 novembre 2025

John Ecker
Président
Fiducie du patrimoine ontarien
10, rue Adélaïde Est, 3^e étage
Toronto (Ontario) M5C 1J3

Monsieur le Président,

Je suis heureux de vous communiquer les priorités de notre gouvernement pour 2026-2027 pour la Fiducie du patrimoine ontarien (FPO).

Les organismes font partie du gouvernement et sont tenus d'agir dans l'intérêt fondamental de la population de l'Ontario. En période d'incertitude économique, les organismes jouent un rôle crucial pour soutenir notre engagement à protéger l'Ontario en améliorant la prestation des services, en stimulant l'innovation et en assurant une gestion responsable des ressources publiques, et ce, tout en respectant les politiques et directives gouvernementales.

Conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations, les organismes doivent harmoniser leurs objectifs, objectifs et orientation stratégique avec les priorités de notre gouvernement. En tant que président, vous êtes responsable de vous assurer que le plan d'affaires de la Fiducie du patrimoine ontarien démontre clairement comment l'organisme répondra à ces attentes. Les progrès et les réalisations doivent être rapportés dans votre rapport annuel, et la conformité à ces exigences sera surveillée et rapportée annuellement au Conseil du Trésor et au Conseil de gestion du cabinet.

Cette lettre expose mes attentes pour 2026-2027, en mettant l'accent sur la façon dont la Fiducie du patrimoine ontarien contribuera à la protection de l'Ontario en offrant de meilleurs services et en stimulant l'innovation et l'optimisation des ressources.

Protéger l'Ontario

1. Élargir les partenariats nationaux au Canada, promouvoir le développement des chaînes d'approvisionnement et des occasions économiques à l'échelle du pays

et soutenir la résilience économique, particulièrement à la lumière des menaces tarifaires persistantes des États-Unis et de l'incertitude économique que cela crée.

2. Acheter auprès d'entreprises de l'Ontario et du Canada lorsque cela est possible.
3. Offrir un soulagement économique aux familles, consommateurs et entreprises de l'Ontario en gelant les frais et tarifs gouvernementaux, sauf en cas d'approbation du ministre.

Offrir de meilleurs services

4. Mettre l'accent sur une expérience client ou de la clientèle centrée sur l'utilisateur en simplifiant les interactions, en améliorant la satisfaction et en élargissant et optimisant les offres de services numériques.
5. Cerner des occasions d'accroître l'efficacité, d'améliorer les services, de stimuler l'innovation et de réaliser des économies pour la population de l'Ontario, notamment grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et d'autres technologies de pointe.
6. Éliminer les formalités administratives et les fardeaux réglementaires inutiles en appliquant des méthodologies simplifiées ou d'autres modalités pour atteindre l'efficacité opérationnelle.

Stimuler l'innovation et l'optimisation des ressources

7. Trouver des solutions innovantes pour utiliser efficacement les ressources publiques et remplir efficacement le mandat de l'organisme tout en fonctionnant dans le cadre de l'allocation financière de l'organisme, appuyées par des rapports financiers précis, des contrôles internes efficaces et des pratiques proactives de gestion de la fraude.
8. Gérer la main-d'œuvre de l'organisme avec une responsabilité rigoureuse pour stabiliser les dépenses et préserver la viabilité financière à long terme au moyen des mesures suivantes :
 - respecter strictement les paramètres de contrôle de l'embauche, y compris cesser d'embaucher pour des postes non critiques pour les affaires et non en contact avec le public, y compris l'utilisation de personnes consultantes;
 - exercer les activités dans une taille maximale de main-d'œuvre définie (y compris les personnes consultantes);
 - assurer le respect de la *Loi sur la rémunération des cadres du secteur parapublic* (LRCSP);
 - améliorer la productivité et l'efficacité en utilisant la technologie partout où cela est possible.

9. Élaborer une politique de portée de contrôle qui reconnaît les différents courants de travail au sein de l'organisation et fixe les seuils de contrôle minimums, puis la remettre au ministre pour approbation d'ici le 31 mars 2026.
10. Fournir au ministre, d'ici le 1^{er} octobre 2025, la politique, directive ou directive modifiée en matière de ressources humaines qui respecte la norme de la fonction publique de l'Ontario sur le retour au bureau de quatre (4) jours par semaine à compter du 20 octobre 2025, et cinq (5) jours par semaine à compter du 5 janvier 2026, et collaborer avec votre ministère de surveillance pour régler toute contrainte d'espace de bureau.

Ce sont les engagements à l'échelle du gouvernement pour les organismes provinciaux gouvernés par des conseils d'administration. Veuillez consulter le guide ci-joint pour plus de détails portant sur chaque priorité ainsi que sur les résultats et mesures de rendement qui peuvent être utilisés si les mesures ne sont pas actuellement en place.

Je vous communique également priorités propres à la Fiducie du patrimoine ontarien :

Continuer à fournir des services clés

La Fiducie du patrimoine ontarien assurera une harmonisation continue avec les priorités du gouvernement, et ce, tout en respectant son mandat de conserver, d'interpréter et de communiquer le patrimoine et la riche histoire de l'Ontario. En tant que ministère responsable de la surveillance, je demande que la Fiducie du patrimoine ontarien respecte son mandat, tel que défini à l'article 7 de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, L.R.O. 1990 en continuant à réaliser ce qui suit :

1. posséder, gérer, protéger et promouvoir de manière efficace un portefeuille de propriétés patrimoniales d'importance provinciale;
2. agir comme centre d'expertise pour la protection et la conservation des biens patrimoniaux importants;
3. sensibiliser le public à l'égard du rôle et de l'importance du patrimoine ontarien.

Initiative portant sur la réduction des formalités administratives et des fardeaux réglementaires

L'initiative portant sur la réduction des formalités administratives et des fardeaux réglementaires vise à réduire les coûts et les fardeaux relatifs aux exigences de la conformité réglementaire. Je continue d'accueillir toutes les recommandations que vous et la Fiducie du patrimoine ontarien pourriez avoir. Ainsi, je demande à la Fiducie du patrimoine ontarien de continuer à réaliser ce qui suit :

4. Présenter au ministère des initiatives précises pour réaliser des économies de coûts et d'autres occasions d'améliorer l'efficacité des activités de la Fiducie du patrimoine ontarien.

5. Travailler avec le ministère pour faciliter des projets visant à réduire les charges sur les activités de la Fiducie du patrimoine ontarien, le cas échéant.
6. Examiner la liste des accords actuels de servitude de conservation patrimoniale de la Fiducie du patrimoine ontarien pour soutenir l'objectif de faire de l'Ontario le territoire où les permis sont délivrés le plus rapidement possible pour les créateurs d'emplois et les projets essentiels du G7.

Portes ouvertes Ontario

7. Élargir et améliorer le programme pour les Ontariens et veiller à ce que Portes ouvertes Ontario soit présenté comme un programme clé de la Fiducie en tant qu'organisme gouvernemental.
8. Produire un rapport portant sur les résultats de votre travail continu et encourager davantage la mobilisation et la participation des organisations confessionnelles et d'autres lieux de culte, en reconnaissant que plusieurs lieux de culte font déjà partie de Portes ouvertes Ontario.

Accent sur la programmation en personne et en ligne

9. Accent continu sur les événements en personne, les commémorations, ainsi que la visite et l'honneur des sites patrimoniaux.
10. Utiliser les technologies pour mobiliser et élargir votre portée auprès des Ontariens dans toute la province.
11. Une programmation inclusive, multifacette et élargie, qui s'adresse et reflète la diversité des publics et des récits de la population de l'Ontario.

Programme des plaques provinciales

12. Renforcer davantage et tirer parti de ce programme clé et très médiatisé pour reconnaître, célébrer et commémorer des personnes, des lieux et des événements importants de l'histoire de l'Ontario.

Loi sur le patrimoine de l'Ontario

13. Fournir des perspectives, de l'expertise et des conseils au ministre sur les questions relatives à la conservation, à la protection et à la préservation du patrimoine de l'Ontario.
14. Fournir des perspectives et expertises au ministre concernant la mise en œuvre des priorités gouvernementales en ce qui concerne l'équilibre entre de bonnes pratiques de conservation du patrimoine et l'atteinte des résultats clés déterminés.

Événements publics et communications

15. Le profil du travail de la Fiducie du patrimoine ontarien est important et le Conseil ainsi que la directrice générale travailleront avec le ministère et le bureau du ministre pour assurer la sensibilisation et le partenariat aux événements à venir et aux

occasions de participation du président, du conseil d'administration, du ministre ou d'assistants parlementaires.

16. Explorer des occasions de reconnaître, célébrer et commémorer les communautés culturelles et leurs contributions à l'histoire et au patrimoine de l'Ontario.

Croissance économique et développement

17. Occasions avec le ministère concernant les mesures suivantes :
 - Soutenir les efforts de croissance et de développement du gouvernement et, en particulier, son engagement à rebâtir l'économie de l'Ontario.
 - Indicateurs de rendement clés qui démontrent le mieux la valeur économique, sociale et communautaire de la mise en œuvre de son mandat par la Fiducie du patrimoine ontarien dans le cadre du processus annuel de planification budgétaire du gouvernement.

Prendre des mesures liées à l'orientation concernant l'Initiative pour les emplois dans les collectivités

18. Travailler à la mise en œuvre de l'Initiative pour les emplois dans les collectivités (IEC), selon les besoins.

Reconnaissance des vétérans de l'Ontario

19. Explorer des occasions de reconnaître, célébrer et commémorer les vétérans de l'Ontario et les organisations qui servent les vétérans pour leurs contributions à l'histoire et au patrimoine de l'Ontario.

Lors de notre prochaine rencontre, je serais heureux de discuter de ces priorités, et j'ai hâte d'entendre comment elles seront reflétées dans le prochain plan d'affaires de l'organisme et dans les activités continues de l'organisme.

Merci à vous et à vos collègues du conseil d'administration pour votre engagement continu envers la Fiducie du patrimoine ontarien. Votre travail et votre soutien continu sont inestimables pour notre gouvernement et le peuple de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer par courriel avec Shannon Whitteker, chef de cabinet (Shannon.Whitteker@ontario.ca).

Cordialement,

[SIGNATURE ORIGINALE DANS LA VERSION ANGLAISE]

L'honorable Graham McGregor
Ministre des Affaires civiques et du Multiculturalisme

Pièce jointe :

- Tableau sur les priorités du gouvernement pour le secteur des organismes.